

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Carpentier, 19 janvier 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Carpentier](#) est destinataire de cette lettre  
[Susse, Marie-René](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (285)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Carpentier, 19 janvier 1849, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/26861>

Copier

# Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

## Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[19 janvier 1849](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Carpentier](#)

Lieu de destinationRoye (Somme)

## Description

RésuméSur le recouvrement d'une créance impayée par Susse : Carpentier se plaint que Godin le juge mal, mais Godin confirme qu'il est embarrassé par le retard mis à la résolution de l'affaire. Il indique à Carpentier qu'il lui revient de vérifier les garanties de l'effet présenté en paiement de la créance.

## Mots-clés

[Critiques](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Susse, Marie-René](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomCarpentier

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéDroit/Justice

BiographieHuissier à Roye (Somme) au milieu du XIXe siècle.

---

NomSusse, Marie-René

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

Activité

- Commerce
- Industrie (grande)

BiographieFabricant d'essieux en fer et marchand de fer en barres à Roye (Somme) au milieu du XIXe siècle. Autres formes du nom : Susse fils (1848), Susse-Douai (1848).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

Revoye  
janvier 19

Monsieur carpentier  
nous me dites par votre lettre que je  
vous juge mal est une erreur car je ne  
porte d'autre jugement que celui du retard  
apporté dans le remboursement de ma viame  
et des ~~étalement~~ que vous avez mis à  
répondre à ma lettre si cela a été fait  
en vue de nos intérêts je vous envoie des  
remboursements mais pourtant il faut un terme

vous me demandez si j'accepte le droit que  
vous me demandez si je crois que vous me dites  
de me dire si le viame est solvable car  
il est impossible d'accepter et c'est si je  
presente aucun garantie à l'heure présente  
vous une nouvelle lettre de nous car je me  
mieux que je pressuriez vous que que j'accepte  
de nous vous mettez à ma charge

La fine

agréer  
Monsieur Cottier

19

vous semblez croire que je me refuse à  
faire les choses qui est dans votre intérêt  
comme dans le mien de faire vos sacs  
pourtant avec quel plaisir je ferai vos  
observations mais malgré cela je ne puis  
en général produire que les choses susceptibles  
d'être accepté par un grand nombre de personnes  
lesquelles ont vous montrerez seront modifiées  
durant votre escale mais dans la mer  
à boire est un travail de quinze jours je  
ne pourrais donc vous en apporter maintenant  
quand à la personne dont nous envoyons la  
lettre tout me confirme qu'il ne sait pas  
faire usage d'un poche et pour le prouver  
je m'offre maintenant la somme de 30 francs